

Strasbourg, le 27 juin 2023

Monsieur le Président  
Collectivité européenne d'Alsace  
1 place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG

Objet : Demande d'instauration de la prime « pouvoir d'achat » pour les agents de la CeA

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale a pris connaissance des récentes annonces du gouvernement relatives à la revalorisation des rémunérations dans la Fonction Publique. Même si ces mesures sont très insuffisantes et ne permettent pas de compenser la colossale perte de pouvoir d'achat subie par les agents publics, l'une d'entre elle porte toutefois sur l'octroi d'une prime « pouvoir d'achat » dont le montant peut aller jusqu'à 800 euros.

Si cette prime sera automatiquement versée aux agents relevant des fonctions publiques d'Etat et hospitalière, et dont la rémunération moyenne est inférieure à 3250 euros bruts par mois, tel ne sera pas le cas pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT), en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales. Ainsi, chaque collectivité, si elle le souhaite, devra délibérer pour mettre en place cette prime au profit de ses agents.

Compte tenu de la forte proportion d'agents de catégorie C dans la FPT mais également de niveaux de régimes indemnitaires servis inférieurs à ceux perçus en moyenne par les agents de l'Etat, il est évident que les agents territoriaux, en particulier ceux de la CeA, sont plus impactés encore par les effets de l'inflation et par la perte de pouvoir d'achat correspondante.

Par ailleurs, et bien que notre organisation syndicale se soit abstenue de commenter les annonces et questionnements parues dans la presse à l'occasion de la dernière assemblée plénière du Conseil d'Alsace, il semble que notre Collectivité dispose de capacités financières solides pour supporter le versement de cette prime.

Au regard non seulement de l'ensemble de ces considérations, mais également dans un souci d'équité de traitement entre agents publics, le syndicat FOCeA vous propose donc de bien vouloir instaurer cette prime au bénéfice des agents de notre Collectivité et de soumettre au Comité Social Territorial, pour avis, un projet de délibération en ce sens.

Vous sachant convaincu du bien-fondé de cette demande qui concourt aussi à améliorer l'attractivité de notre Collectivité, nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien y accorder. Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT